



Création d'une e-boutique, quel statut choisir ?

Par **chikalilou**, le **13/02/2013** à **16:04**

Bjr à ts, rnJe souhaite créer une e-boutique (depot vente de sacs à main de luxe) je souhaite créer mon entreprise seule, je n'ai pas un grand apport financier..rnQuel serais pour moi le statut le plus approprié?? Je pensais auto-entrepreneur mais apparemment ce n'est pas si avantageux que ça...rnDu coup je suis perdu SARL, EURL, entreprise unipersonnel, auto-entrepreneur??? Quel staut serait le plus adapté à ma situation?rnMerci de vos réponses

Par **SURMULOT**, le **09/03/2013** à **23:21**

Hello ChikalilournrnDesolé, je n'ai pas de reponse a apporter, juste je remonte ton post, vu que j'aimerais aussi savoir, car trop perdu dans tout ces statuts :/ et je suis dans le même cas de e-boutique...rnCOURAGE en tout cas ;) et merci a ceux et celles qui peuvent repondre :)

Par **palmer**, le **10/03/2013** à **00:02**

le plus avantageux c'est auto-entrepreneur c'est sur

Par **palmer**, le **10/03/2013** à **00:25**

si elle fait du depot vente de sacs à main de luxe elle est censée acheter à des particuliers HT et les revendre HT, seulement ce statut (vente de marchandises) est limité à 80K€ de chiffre d'affaire il me semble.

Par **SURMULOT**, le **10/03/2013** à **00:38**

Merci à vous 2 ;) Et donc après 80K euro, obligé SARL ou ...?

Par **trichat**, le **10/03/2013** à **09:37**

Bonjour, Difficile de donner une réponse, avant d'avoir quelques informations complémentaires. En effet, le choix (juridique) d'une structure se fait par rapport à plusieurs paramètres, qui ont des incidences sur le plan social et fiscal, dont: situation familiale: êtes-vous marié(e), pacsé(e) ou autre? situation financière actuelle: souhaitez-vous percevoir une rémunération -aussi faible soit-elle, dès le lancement de votre e-boutique? développement de votre affaire: chiffre d'affaires prévisionnel, évolution? Dans l'attente de vos réponses, bonne journée et cordialement.